Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 46

Artikel: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-910609

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Lors de sa dernière séance annuelle de 1972, le Bureau de la Commission des Suisses de l'étranger a nommé Monsieur Lucien Paillard au poste de

Suppléant du Directeur
du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH

avec effet au 1er janvier 1973.

M. Paillard, de Sainte-Croix, Vaud, licencié ès Sciences politiques de l'Université de Lausanne, collaborateur juridique et économique du Secrétariat des Suisses de l'étranger, s'occupe par ailleurs activement de l'information aux Suisses de l'étranger.

Pro Juventute

Action vacances 1973 pour enfants suisses de l'étranger

La fondation Pro Juventute a décidé d'apporter aux jeunes Suisses de l'étranger à nouveau un séjour ensoleillé dans leur patrie. Le Comité d'action pour vacances et d'aide espère obtenir un grand nombre de demandes. Actuellement il est procédé aux préparations indispensables pour recevoir les enfants en Suisse pendant leurs prochaines vacances.

Action vacances 1973 (début juillet – début septembre)

Enfants suisses de l'étranger, années 1966–58 (de 7 jusqu'à 15 ans), dont les parents ne peuvent en aucun cas prendre le coût des vacances à leur charge ou qui verseront un montant symbolique, seront de nouveau hébergés dans des familles suisses hospitalières.

Enfants suisses de l'étranger (de 7 jusqu'à 11, exceptionnellement 12 ans), dont les parents prendront totalement ou partiellement les frais de vacances à leur charge, auront la possibilité de passer un séjour agréable dans une colonie pour enfants.

Enfants suisses de l'étranger (de 12 à 15 ans), dont les parents prendront totalement ou partiellement les frais de vacances à leur charge, auront la possibilité de passer, au cours du prochain été, un séjour dans plusieurs colonies de vacances suisses. Pour les plus âgés d'entre eux des groupes de vacances sont prévus, pour autant qu'ils répondent aux exigences de leur âge. Dès que les préparatifs seront terminés, les programmes seront communiqués aux différents consulats suisses.

Enfants suisses de l'étranger invités (de 7 jusqu'à 16 ans) peuvent également bénéficier des conditions d'un voyage en groupe et seront sous surveillance. Enfants suisses de l'étranger ayant besoin de repos (convalescence, asthmatiques, etc.) trouveront la possibilité de se rétablir dans de confortables maisons d'enfants, voir préventoriums, où un médecin jouera le rôle de moniteur.

Le montant d'inscription s'élève à Fr. s. 10.— par enfant (ou l'équivalent en monnaie étrangère). Les frais de transport ainsi que de séjour sont à fixer directement avec *votre représentation diplomatique ou consulaire du lieu de résidence*. D'autre part les formulaires d'inscription peuvent être obtenus sur demande auprès de votre représentation ainsi que de plus amples renseignements concernant les dates de voyage, lieux de séjour et toutes les questions que vous pourriez poser concernant notre action vacances.

Afin qu'il soit possible d'offrir à chaque enfant une place de vacances convenable, les demandes d'inscriptions doivent être faites et remplies le plus rapidement possible. Votre représentation doit les avoir en sa possession au plus tard le *6 avril 1973,* afin qu'elles puissent être prises en considération.

Possibilités d'aide durant toute l'année

Les enfants suisses de l'étranger (de tout âge): l'Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances s'occupe, en collaboration avec les institutions d'utilité publique et les services publics, des enfants pour lesquels un séjour de longue durée en Suisse est indiqué pour des raisons de scolarité, de préparation à une formation professionnelle ou de difficultés d'ordre social ou éducatif. Nous ne prenons ces cas en charge que lorsque, les possibilités dans le pays de résidence ainsi que la situation de l'enfant et de toute la famille ayant été examinées attentivement, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée. Lors de l'établissement du plan de financement il faut tenir compte de ce que pour ces placements qui s'échelonnent souvent sur plu-

sieurs années, nos moyens ne nous permettent pour le moment que de combler un déficit, de prendre à notre charge les primes de caisse maladie et d'assurance, et d'offrir nos services en donnant des conseils et en procurant des places. Lorsque les frais ne peuvent être supportés par les parents, il y a lieu de s'adresser aux représentations officielles suisses (Ambassade ou Consulat) qui feront le nécessaire pour l'obtention de subsides.

Pro Juventute

(pour la Belgique : se référer à l'annonce « Pro Juventute » en page 16 du présent numéro).

Suisses de l'étranger,
Adhérez au Fonds de solidarité lorsque le

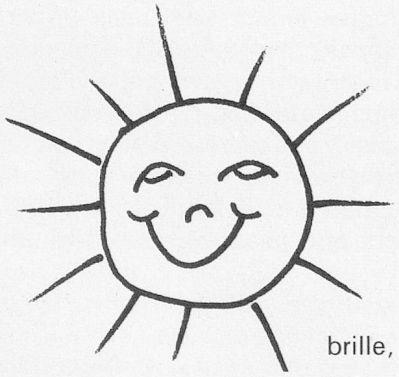

brille,

vous serez alors protégés au moment où la

arrive

Pour tous renseignements:
Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger
Gutenbergstrasse 6
CH–3011 Berne

Rendez-vous

SCHWEIZ
SUISSE
SVIZZERA
SVIZRA

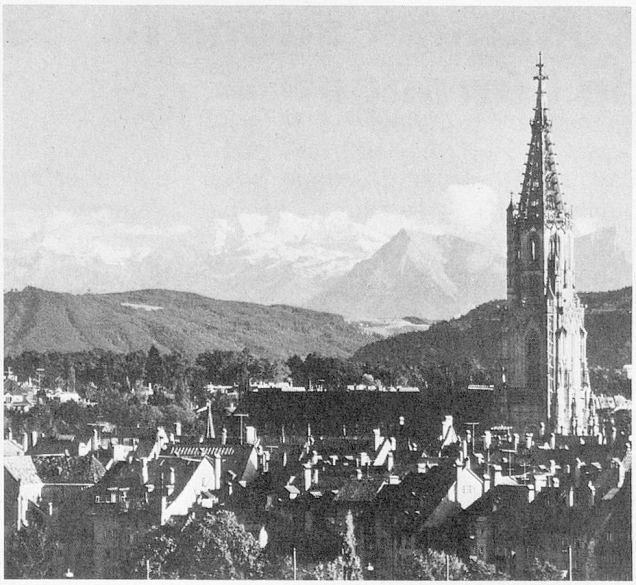

Album de disques-souvenir du 50e Congrès des Suisses de l'étranger, Berne 1972

Les deux disques contiennent:
– des extraits du Concert de musique folklorique donné à la Kornhauskeller le 25.8.1972;
– des extraits des plus importants discours et interventions de la partie officielle du Congrès, de brèves interviews ainsi que des enregistrements faits lors de la Fête populaire de la Kramgasse.

Vous pouvez obtenir ces deux disques au prix de revient de fr.s. 15.– + frais d'envoi selon tableau suivant:
(Prix en francs suisses)

Nombre d'albums	Frais d'envoi Suisse	Frais d'envoi Etranger	Frais d'envoi Outre-mer/par avion
1	2.–	5.–	10.–
2	2.–	7.–	12.–
3	2.–	9.–	14.–

Les commandes de plus de 3 albums sont à adresser directement au Service Suisse des Ondes Courtes, Giacomettistrasse 1, CH–3000 Berne 16.

Découpez s.v.p. le bulletin de commande ci-dessous et renvoyez-le en y joignant un chèque bancaire correspondant à l'adresse suivante:
Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH–3006 Berne.

Disques-Souvenir – Congrès des Suisses de l'étranger 1972

Le soussigné commande .... exemplaires de l'album de disques édité en commémoration du 50e Congrès des Suisses de l'étranger, aux prix de

Fr. 15.– (+ frais d'envoi)

Livraison de suite

Adresse exacte en caractères d'imprimerie

Signature